
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 30 OCT 2019

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 19.0419 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Attachés de Direction, session 2019.

Ce sont :

ATTACHÉS DE DIRECTION ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1	BERE LILIANE	233723	10/01/78
2	KURAOGO TEGWENDE SANDRINE PATRICIA	212485	30/04/80
3	OUEDRAOGO/OUEDRAOGO SAIBATA	303800	31/12/80
4	SANOU CLEDAN FELICIA DESIREE	207910	06/04/75
5	SOME MWINBAYERE LILIANE	256616	07/12/83
6	TAPSOBA/COMPAORE AMSATOU	245271	29/05/83
7	TCHICAYA/KONSEIGA DELWENDE ALIX MARIE	256618	15/10/82
8	ZOUNGRANA/WEDRAOGO SOMTIMRA CARINE	256261	21/07/84

Arrêté la présente liste à 8 nom(s).

ATTACHÉS DE DIRECTION

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément aux communiqués d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après la validation du dossier.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

SOULEYMANE LENGANE

